

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ

Relatif aux modalités d'élection à leur premier mandat des membres des conseils de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris),

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ,

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris), notamment l'article 27.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour les élections à leur premier mandat des représentants des personnels et des étudiants au conseil scientifique, au conseil des enseignants et au conseil de l'enseignement et de la vie étudiante de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique, les collèges sont divisés en circonscriptions électorales conformément aux tableaux figurant en annexe.

Article 2

Le directeur général de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le **- 5 JAN. 2010**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche

Marion ZALAY

ANNEXE

1° - Conseil scientifique

Collèges	Site de la Chantrerie	Site de la Géraudière
Professeurs et personnels assimilés	3	1
Enseignants, ingénieurs et chercheurs, titulaires de l'habilitation à diriger des recherches	3	0
Enseignants, ingénieurs et chercheurs, titulaires du doctorat n'appartenant pas à la catégorie précédente	2	1
Ingénieurs, assistants ingénieurs et techniciens n'appartenant à aucune des deux catégories précédentes	1	1
Étudiants inscrits en doctorat		1

2° - Conseil des enseignants

Collèges	Site de la Chantrerie	Site de la Géraudière
Professeurs et personnels assimilés	8	7
Maîtres de conférences et autres personnels chargés d'enseignement	7	8

3° - Conseil de l'enseignement et de la vie étudiante

Collèges	Site de la Chantrerie	Site de la Géraudière
Professeurs et personnels assimilés	2	2
Maîtres de conférences et autres personnels enseignants	2	2
Personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service	2	2
Étudiants	4	4